BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/11/2022 12			Exercice N-1 30/11/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)	322 704.93	205 025.00	117 679.93	117 891.93
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	31 957.77	28 920.54	3 037.23	3 433.96
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	22 815.00		22 815.00	22 815.00
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 400.00		1 400.00	1 400.00
	Total II	378 877.70	233 945.54	144 932.16	145 540.89
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	10 748.70		10 748.70	
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	144 883.35	43 952.08	100 931.27	106 529.21
	Autres créances	53 563.14		53 563.14	174 404.21
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	370 582.96		370 582.96	200 396.96
	Charges constatées d'avance (3)	142.70		142.70	131.27
	Total III	579 920.85	43 952.08	535 968.77	481 461.65
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	958 798.55	277 897.62	680 900.93	627 002.54

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 1 400.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/11/2022 12	Exercice N-1 30/11/2021 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000)	40 000.00	40 000.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	4 000.00	4 000.00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 122.46	2 122.46
	Report à nouveau	295 296.29	292 338.13
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	102 955.18	102 958.16
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	444 373.93	441 418.75
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses		12 447.12
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 547.00	5 993.88
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 252.07	14 695.32
	Dettes fiscales et sociales	95 458.26	92 510.02
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 493.42	334.62
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	56 776.25	59 602.83
	Total IV	236 527.00	185 583.79
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	680 900.93	627 002.54
	(1) Dont à moins d'un an	236 527.00	185 583.79

ABL INFOSOFT
51100 REIMS

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales 6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations 7
Etat des amortissements 7
Etat des provisions 8
Etat des échéances des créances et des dettes 8
Composition du capital social 8
Fonds commercial 9
Produits à recevoir 9
Charges à payer 9
Charges et produits constatés d'avance 9

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires 10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/12/2021 au 30/11/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Fonds de commerce

* Acquisition le 26 avril 2000 du fonds de commerce de Reims pour le prix de 149 705 €
* Acquisition le 18 mars 2003 d'un fonds de commerce à Toulouse (Soft Siag) pour le prix de 63 000 €
* Acquisition le 1er juin 2006 d'un fonds de commerce à Toulouse (Uni Informatique) pour le prix de 110 000 €.

Provision pour dépréciation des fonds de commerce

Les prix d'achat des 2 premiers fonds avaient été fixés en fonction de la valeur annuelle des contrats rachetés. Les deux types d'activités sont identifiables au niveau comptable et économique.
Lorsque la valeur d'inventaire (prix du marché ou évaluation des fichiers clients selon les mêmes critères qu'à l'origine) devient inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est alors constituée.
Au 30 novembre 2022, les fichiers clients d'origine ont été mis à jour. Le volume du chiffre d'affaires à la clôture des comptes étant inférieur à celui d'origine, une provision pour dépréciation a été constatée :

* dépréciation du fonds de commerce de Reims pour 142 025 €
* dépréciation du fonds de commerce Toulouse (Solft Siag) pour 63 000 €

Provision

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèse d'actualisation des versements prévisibles.
Les hypothèse actuarielles retenues sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 3.77%
- Taux de croissance des salaires : 3.00%

Départ à la retraite : 65 ans ; Table de mortalité 2012-2014 H/F en France métropolitaine
Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées est de : 1 538 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/12/2021 au 30/11/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	322 705		
Installations générales agencements aménagements divers	4 408		
Matériel de transport	17 318		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 232		
TOTAL	31 958		
Autres titres immobilisés	22 815		
Prêts, autres immobilisations financières	1 400		
TOTAL	24 215		
TOTAL GENERAL	378 878		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			322 705	322 705
Installations générales agencements aménagements divers			4 408	4 408
Matériel de transport			17 318	17 318
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 232	10 232
TOTAL			31 958	31 958
Autres titres immobilisés			22 815	22 815
Prêts, autres immobilisations financières			1 400	1 400
TOTAL			24 215	24 215
TOTAL GENERAL			378 878	378 878

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	4 408			4 408
Matériel de transport	17 318			17 318
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 798	397		7 194
TOTAL	28 524	397		28 921
TOTAL GENERAL	28 524	397		28 921

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	397				
TOTAL	397				
TOTAL GENERAL	397				

ANNEXE

Exercice du 01/12/2021 au 30/11/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	204 813	212			205 025
Sur comptes clients	47 098	10	3 156		43 952
TOTAL	251 911	222	3 156		248 977
TOTAL GENERAL	251 911	222	3 156		248 977
Dont dotations et reprises d'exploitation		222	3 156		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 400	1 400	
Clients douteux ou litigieux	52 699	52 699	
Autres créances clients	92 185	92 185	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	626	626	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 112	3 112	
Groupe et associés	39 838	39 838	
Débiteurs divers	9 986	9 986	
Charges constatées d'avance	143	143	
TOTAL	199 989	199 989	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	74 252	74 252		
Personnel et comptes rattachés	32 608	32 608		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 882	30 882		
Taxe sur la valeur ajoutée	29 227	29 227		
Autres impôts taxes et assimilés	2 741	2 741		
Autres dettes	1 493	1 493		
Produits constatés d'avance	56 776	56 776		
TOTAL	227 980	227 980		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Titres composant le capital	40.0000	1 000			1 000

Le Capital social d'un montant de 40 000 euros est décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominal de 40 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/12/2021 au 30/11/2022

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FDC Reims	149 705			149 705	142 025
FDC Toulouse SOFT SIAG	63 000			63 000	63 000
FDC Uni Informatique	110 000			110 000	
Total	322 705			322 705	205 025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	9 386
Total	9 386

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 144
Dettes fiscales et sociales	44 992
Autres dettes	1 493
Total	50 630

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	143
Total	143
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	56 776
Total	56 776

ANNEXE

Exercice du 01/12/2021 au 30/11/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
VENTES DE MARCHANDISES	74 790
PRESTATIONS DE SERVICES	624 498
Total	699 288

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	699 288
Total	699 288

ABL INFOSOFT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40 000 €
Siège social : 1 Rue René Francart
51100 Reims

R.C.S REIMS 431 570 258

***

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MAI 2023

***

L'an deux mille vingt-trois,
Le 29 Mai, à quinze heures.

La société « ABL INFORMATIQUE » associée unique, représentée par Monsieur Edouard CORNU, représentant légal de la société « CORE DEVELOPPEMENT » Présidente de la société **ABL INFOSOFT** au capital de 40.000 €, dont le siège social est sis 1 Rue René Francart 51100 Reims fait les déclarations suivantes en vue de l'établissement du procès-verbal de l'associé unique devant statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Présentation des comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2022
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Approbation desdits comptes et conventions, quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Pouvoirs en vue des formalités ;

Monsieur Desmettre Mallory, représentant de la Société GRANT THORNTON, Commissaire aux comptes, est absent et excusé.

Le président dépose à l'assemblée :
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 30 novembre 2022,
- le rapport du Commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Commissaire Aux Comptes.

L'associé unique a pris décisions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après présentation des comptes de l'exercice clos le **30 novembre 2022** et lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve ces

comptes, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un bénéficie de 102 955.18 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice 102 955.18 € de la façon suivante :

La somme de ..... 100 000 €
A titre de dividendes à l'associée unique
Soit 100 € par action

Et le solde, soit la somme de ..... 2 955.18 €
En totalité au compte « report à nouveau », qui, après affectation,
Sera créditeur à hauteur de 298 251.47 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social en mai 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice social clos le 30 novembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associée unique rappelle qu'il a été procédé aux distributions de bénéfices ci-dessous, au cours des trois derniers exercices :

- 2020/2021 : 100 000 €
- 2019/2020 : 10 000 €
- 2018/2019 : 10 000 €

TROISIEME DECISION

L'associée unique prend acte des conventions suivantes qui ont été conclues par lui durant l'exercice écoulé :

- Facturation du personnel technicien à hauteur de 252 252.04 € d'ABL Infosoft à ABL informatique,
- Prise en charges d'un loyer de 12 560 € et de charges locatives de 2 136 € d'ABL Informatique à ABL Infosoft,
- Prise en charge des frais de personnel commerciaux – animation et mandat social à hauteur de 104 178.05 € de CORE DEVELOPPEMENT à ABL Infosoft,
- Prise en compte des rétrocessions de contrats de location à hauteur de 7 137.00 € d'AB Lease à ABL infosoft.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures cinquante.

EC

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé, après lecture par l'associée unique.

La société ABL INFORMATIQUE
Associée unique
Représentée par M Edouard CORNU



M. Edouard CORNU
représentant légal de la société
CORE DEVELOPPEMENT , Présidente

